

PROGRAMME

DISPOSITIF HAPA : Devenir responsable du projet de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'Hébergement et de l'Aide à la Personne Agée

La durée

- ✕ 3 jours (21 heures)

Les participants

- ✕ 2 à 10 représentants du personnel membres du CHSCT



FPC Sud Ouest

*actions de Formation,
Prévention et Conseil pour la
réduction des risques
professionnels*

🌐 www.fpcso.com

📄 9 rue Sébastopol
BP 21531
31015 Toulouse cdx 6

📞 07 81 30 30 67

✉ fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 € Siret
478 622 632 00014

RCS Toulouse

APE 8559A

N° existence 73.31.04326.31

N° assurance RCP 300010020

Référents

Accueil / administratif :

Mathilde 📞 06 75 63 36 40

✉ mathilde.dates@gmail.com

Pédagogie / qualité :

Christian 📞 06 52 01 54 60

✉ cerisere.christian@neuf.fr



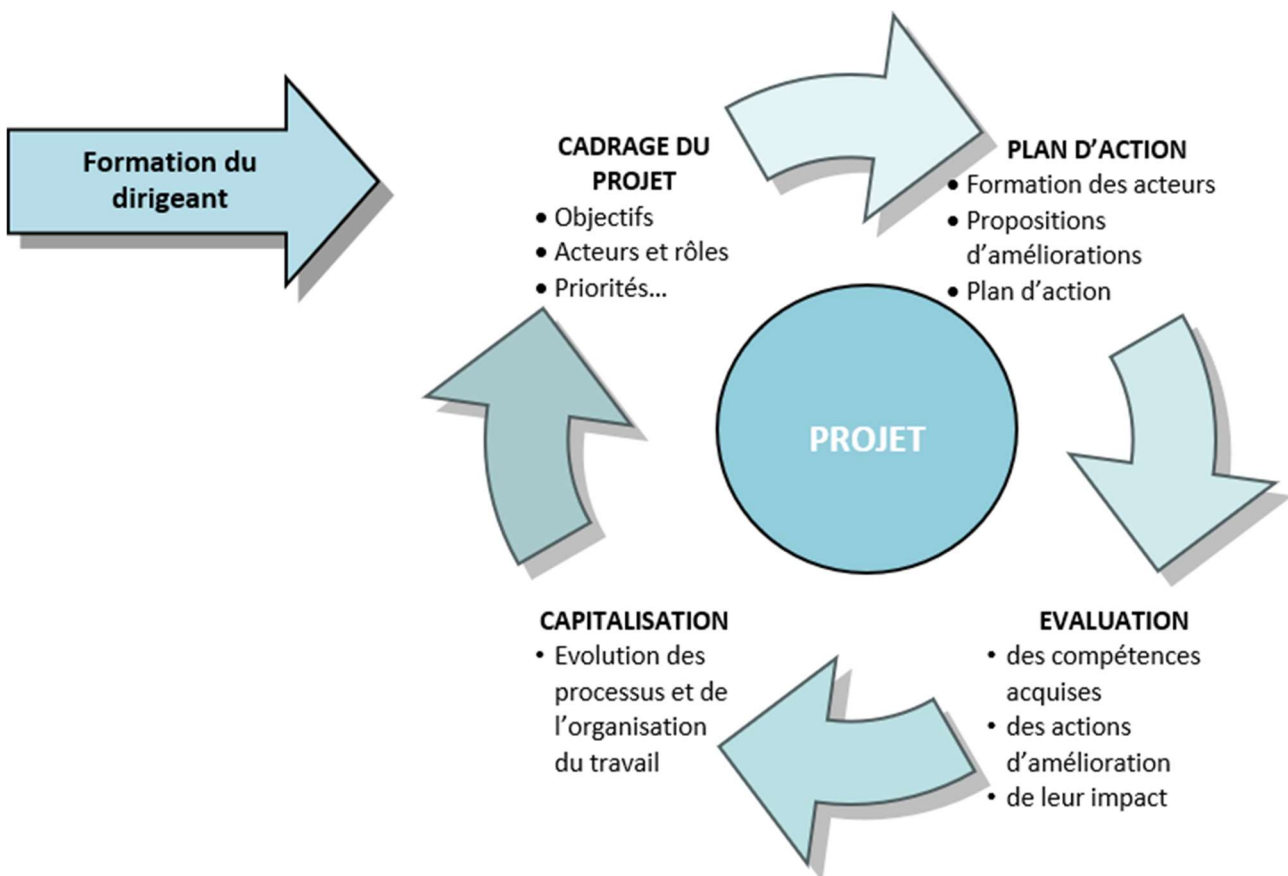
Le contexte

Le secteur HAPA connaît des enjeux de sécurité particuliers :

Evolution des indicateurs de 2008 à 2012	Accidents du Travail	Maladies professionnelles
Nombre de salariés	+34%	
Nombres d'accidents et maladies	+47%	+73%
Nombre de journées de travail perdues	+51%	+90%

Le SYRNEPA, syndicat national représentant des maisons de retraite à caractère commercial ou associatif, a signé en 2009 et 2013 deux Conventions Nationales d'Objectifs (CNO). Le développement du dispositif HAPA correspond à une nouvelle étape du partenariat entre la CNAMTS et les syndicats de la profession. **Il vise à mettre en œuvre dans chaque établissement une démarche de prévention aboutie et efficace des accidents et maladies professionnelles et d'amélioration des conditions de travail.**

La formation du dirigeant est la 1^{ère} étape de la mise en œuvre de cette démarche :



Les objectifs de la formation

- ✗ Répondre aux obligations générées par l'article L.4121 du code du travail sur la responsabilité de l'employeur en matière de sécurité et de santé des salariés
- ✗ Respecter les obligations relatives au « Salarié compétant désigné » introduites par la loi du 20 juillet 2011 (art. L.4644-1) – l'Assistant Prévention n'a pas à être obligatoirement le « Salarié compétant désigné » mais si vous n'avez pas désigné et formé ce dernier, il pourra en faire office.
- ✗ Respecter la recommandation R471 adoptée par le CNO des HAPA le 25 octobre 2012 qui concerne, l'approche des risques liés à la mobilisation des personnes à autonomie réduite, en perte d'autonomie ou sans autonomie.
- ✗ Diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés
- ✗ Diminuer leurs coûts directs (soins, indemnités, capitaux versés en cas d'incapacité) et leurs coûts indirects (perturbations du fonctionnement, baisse de la performance, affaiblissement du potentiel humain et difficultés du recrutement)

Les objectifs pédagogiques

Etre capable de piloter le projet de prévention dans un rôle de maîtrise d'ouvrage. Pour cela :

- ✗ Initié et développer un projet de prévention des risques professionnels dans son entreprise en :
 - prenant en compte les enjeux humains, financiers, juridiques et de performance de la Santé et Sécurité au Travail (S&ST) pour son entreprise ;
 - comprenant la démarche de prévention pour l'intégrer dans la gestion des activités de son entreprise ;
 - situant sa responsabilité de chef d'entreprise au regard des risques professionnels.
- ✗ Manager la S&ST de son entreprise en :
 - mobilisant les acteurs internes de son entreprise ;
 - pilotant le projet en s'appuyant sur l'Animateur Prévention ;
 - représentant l'établissement auprès des acteurs externes de la prévention et les partenaires institutionnels.

La durée

- ✗ 1 jour (7 heures)

Les participants

- ✗ Directeur / Directrice d'établissement
- ✗ 1 à 12 stagiaires

Les outils pédagogiques

Les documents à fournir par l'entreprise (lorsque celle-ci dispose de ces informations et documents) :

NB1 : *Ces documents ne sont pas utilisés ni présentés aux stagiaires pendant la formation inter-entreprises. Ils permettent au formateur de se faire une idée de la culture sécurité dans l'établissement et d'adapter la formation.*

NB2 : *l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité*

- ✗ Inventaire des accidents au cours de l'année en cours et de l'année précédente
- ✗ Maladies professionnelles déclarées au cours des 3 dernières années
- ✗ Fiche d'entreprise donnée par le médecin du travail (si c'est le cas)
- ✗ Document Unique
- ✗ Lorsque l'établissement est doté d'un CHSCT : le dernier bilan annuel, le programme annuel de l'année en cours, les comptes rendus des 4 dernières réunions

Autres outils :

- ✗ Cours PowerPoint avec vidéo-projection
- ✗ Extraits du droit du travail, de normes, de recommandations CNAM ...
- ✗ Films INRS

Les méthodes pédagogiques

- ✗ Enseignement théorique
- ✗ Discussions
- ✗ Exercices en groupes
- ✗ Auto diagnostic de la situation de l'établissement (ou d'un établissement)

Le contenu du programme

1. Les enjeux de la prévention pour son entreprise
 - a. Enjeux humains
 - b. Enjeux financiers directs et indirects
 - c. Situation de l'entreprise au regard de ces enjeux
 - d. Enjeux réglementaires : L.4121 du code du travail
 - e. Enjeux de performance

2. La démarche de prévention
 - a. Démarche projet
 - b. Démarche projet prévue dans le dispositif HAPA : acteurs et rôles
 - c. Adaptation du dispositif aux démarches de préventions déjà engagées dans l'établissement
 - d. Equilibre coûts / bénéfices du projet
3. La responsabilité du chef d'entreprise au regard des risques professionnels et la situation de l'établissement
 - a. « Obligation de sécurité de résultat » : la solidarité d'intérêt en matière de sécurité et le management collaboratif des risques
 - b. Le Document Unique
 - c. Le « Salarié compétant désigné »
 - d. La recommandation R471
 - e. La convention nationale d'objectif
 - f. Auto diagnostic sur la situation de l'établissement au regard de ces obligations et recommandations
4. La mobilisation des acteurs internes de l'entreprise
 - a. Mobilisation de l'encadrement et des salariés
 - b. Réflexion sur les étapes de ce que pourrait être un projet de prévention
 - c. Place de la formation : contenu détaillé de la formation de l'Assistant Prévention et PRAP 2S
5. Le pilotage du projet en s'appuyant du l'Animateur Prévention
 - a. Choisir l'Animateur Prévention : avantages et limites de différents profils
 - b. Moyens humains et financiers
 - c. Choix et validation des propositions et d'améliorations
 - d. Evaluation des améliorations mises en œuvre
6. La communication auprès des acteurs externes
 - a. Rôles des acteurs externes
 - b. Communication